

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

DECISION

**Demande de subvention pour
une étude de faisabilité d'un projet d'infrastructure photovoltaïque
en autoconsommation
pour les bâtiments communaux et l'éclairage public**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération n° 2020-19 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à M. Gérard ABELLA, Maire, permettant ainsi au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ; étant précisé que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable (26°),

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de lancer une étude de faisabilité d'un projet d'infrastructure photovoltaïque en autoconsommation pour les bâtiments communaux et l'éclairage public,

CONSIDERANT que le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 15 437.50 € HT, soit 18 525.00 TTC,

DECIDE

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès des services du Conseil Régional et de tout organisme susceptible d'aider au financement d'une étude de faisabilité d'un projet d'infrastructure photovoltaïque en autoconsommation pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Article 2 : Les aides financières attendues sont les suivantes :

- Conseil Régional 7 718.75 €

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Département de l'Hérault.

Fait à Boujan sur Libron,
Le 30 novembre 2022

Gérard ABELLA
Maire

